1. Mot de bienvenue et introduction

Monsieur le maire Réjean Beaulieu ouvre la séance de consultation publique à 19 h 52 le 9 juillet 2018. Il constate qu'aucun citoyen n'est présent dans la salle.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Patrice Boisjoli.

2. Présentation des projets de règlement

Le règlement portant le numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 n'est pas expliqué par monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général Michel Morneau. Il n'y a pas de citoyen de présent.

3. Période de questions

Aucune question du public.

4. Levée de la séance

La séance de consultation publique est levée à 19h54.

_____
Réjean Beaulieu, maire

_____
Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier

++

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 9 juillet 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Patrice Boisjoli.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-07-179 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout du point en italique :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
   3.1 Séance ordinaire du 11 juin 2018
   3.2 Séance extraordinaire 22 juin 2018
   3.3 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Deuxième projet de règlement numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – poules urbaines
6. Règlement numéro 392-18 modifiant le règlement 361-16 relatif à la garde et l'errance d'animaux – poules urbaines
7. Lignage des chemins et des routes 2018
   .1 Octroi du mandat
   .2 Surveillance du chantier
8. Pont de la montée de la Rivière des Fèves
9. Pavage de la route 205 – 425m

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

10. Adoption des dépenses – juin 2018
11. Campagnol – demande d'emprunt d'une salle
12. Achat
    .1 Acquisition d'un afficheur de vitesse via la MRC

DOSSIERS D'INFORMATION

13. Démission et remerciement – Camil Daigle

14. Centre de tri – recyclage – information et communiqué document
15. Correspondance au conseil
16. Rapport des élus
17. Dépôt des rapports internes
    .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de juin 2018
18. Varia
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux – séance ordinaire 11 juin 2018 et séance extraordinaire 22 juin 2018

3.1 Procès-verbal – séance ordinaire 11 juin 2018

18-07-180 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.2 Séance extraordinaire 22 juin 2018

18-07-181 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.3 Suivi du dernier conseil

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait part aux élus du suivi du dernier conseil.

4. Première période de questions du public

Un citoyen demande aux élus le coût des fauches des abords des chemins et routes ainsi que le coût du fauchage de long des glissières et autour des poteaux des enseignes.

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Deuxième projet de règlement numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – poules urbaines

ATTENDU QUE la municipalité désire autoriser la présence de poules urbaines sur son territoire;

ATTENDU QUE certaines modifications au règlement de zonage portant le numéro 204-02 s'avèrent nécessaires afin d'encadrer la présence des poules dans les milieux habités;

ATTENDU QU' un avis de motion est donné le 11 juin 2018;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 11 juin 2018;

ATTENDU QUE le projet a été présenté en consultation publique le 9 juillet à 19 h 45;

EN CONSÉQUENCE,

18-07-182 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – poules urbaines.

ADOPTÉ

6. Règlement numéro 392-18 modifiant le règlement 361-16 relatif à la garde et l'errance d'animaux – poules urbaines

ATTENDU QUE la municipalité désire revoir les dispositions du règlement relatif à la garde et à l'errance d'animaux afin d'intégrer la notion de poules urbaine;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 11 juin 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors de la séance régulière tenue le 11 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-07-183 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 392-18 modifiant le règlement 361-16 relatif à la garde et l'errance d'animaux – poules urbaines.

ADOPTÉ

7. Lignage des chemins et des routes 2018

7.1 Octroi du mandat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a effectué un appel d'offres public conjoint avec la municipalité de Sainte-Martine et de Saint-Stanislas-de-Kostka pour le lignage des chemins et des routes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 21 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé des offres soit Lignco Sigma inc. au montant de 73 434,34 $ taxes comprises, Marquage Traçage du Québec (MTQ) au montant de 79 919,73 $ taxes comprises et Marquage signalisation Rive-sud B.A. inc. au montant de 54 860,77 $ taxes comprises;

EN CONSÉQUENCE,

18-07-184 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat au fournisseur Marquage signalisation Rive-sud B.A. inc. au montant de 54 860,77 $ taxes comprises pour le lignage des chemins et des routes.

La part respective des municipalités se chiffre à 14 750,62 $ pour la municipalité de Sainte-Martine, 15 703,58 $ pour la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et 24 406,57 $ pour la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

Que le devis fasse obligation de contrat envers le fournisseur.

ADOPTÉ

7.2 <u>Surveillance du chantier</u>

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 18-07-84 octroyant un mandat au fournisseur Marquage signalisation Rive-sud B.A. inc. pour le lignage des chemins et des routes;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation qualitative et quantitative du projet est de mise;

EN CONSÉQUENCE,

18-07-185 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat au fournisseur Groupe ABS selon l'offre de service du portant le numéro 182162 datée du 5 juillet 2018.

Que les services demandés soient sélectionnés par le contremaître des travaux publics selon le besoin des municipalités.

ADOPTÉ

8. <u>Pont de la montée de la Rivière-des-Fèves</u>

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-11-290 visait l'obtention d'une compensation financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en lien avec les difficultés de déneigement de la montée de la Rivière-des-Fèves et de l'entraide en incendie suite aux effets de la division du territoire occasionnées par ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE cela résulte du fait que les travaux de reconstruction du pont occasionnent un détour majeur pour se rendre au village;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction du pont a duré plus longtemps que le temps annoncé, soit du 28 août 2017 au 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE la date initiale de fin des travaux de construction était le 15 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la lettre du 19 janvier 2018 du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de

l'Électrification des transports adressée à la municipalité de Saint-Urbain-Premier demandant de déposer les réclamations pour fins d'analyse.

CONSIDÉRANT QUE n'ayant pas obtenu de réponses positives à ce jour du ministère, il y a lieu de souligner de nouveau les impacts importants de la fermeture de ce pont.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité réitère l'importance des impacts financiers importants du contournement, dont l'entraide supplémentaire en services incendies des municipalités voisines lors de sorties vers un sinistre, et des frais supplémentaires de déneigement de la montée de la Rivière-des-Fèves ainsi que du contournement du chantier pour effectuer le déneigement de toutes les routes municipales.

EN CONSÉQUENCE,

18-07-186 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de traiter le dossier de réclamation des frais résultant de la fermeture du pont de la montée de la Rivière-des-Fèves avec promptitude.

ADOPTÉ

9. <u>Pavage de la route 205 – 425m</u>

ATTENDU QUE l'entretien de la route 205 qui traverse la municipalité de Saint-Urbain-Premier est sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a effectué, en 2016, le pavage de la route 205 entre le pont enjambant la branche 21 de la Rivière-des-Fèves à Saint-Urbain-Premier – 258, rue Principale et les limites de Sainte-Clotilde;

CONSIDÉRANT QUE le pavage de la section de 425 mètres situé entre le pont enjambant la branche 21 de la Rivière-des-

Fèves – 258, rue Principale, et l'intersection des routes 205 et 207, n'a pas été effectué en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le pavage de cette section aurait dû être effectué en même temps que celui de l'autre section et que pour des raisons inexpliquées, ne l'a pas été;

CONSIDÉRANT QUE la surface de cette section est très rugueuse et qu'on y retrouve une grande quantité de fissures;

CONSIDÉRANT QUE cette situation occasionne un niveau de bruit élevé ainsi que des vibrations importantes étant donné que les fondations de cette route reposent sur des sols argileux;

CONSIDÉRANT QUE ces vibrations importantes se répercutent à l'intérieur des résidences et peuvent causer des dommages aux fondations;

CONSIDÉRANT QUE sur cette route nous constatons un achalandage élevé et en croissance de camions lourds;

CONSIDÉRANT QUE cette section à repaver est située dans une zone résidentielle dont la limite de vitesse est de 50 km/h;

EN CONSÉQUENCE,

18-07-187 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de paver dès que possible cette section de la route 205 entre le pont enjambant la branche 21 de la Rivière-des-Fèves – 258 rue Principale et l'intersection des routes 205 et 207.

De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin.

De transmettre copie de la présente résolution au député et ministre aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, monsieur Stéphane Billette.

De transmettre copie de la présente résolution au bureau de la Direction de la Montérégie à Châteauguay du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 Adoption des dépenses – juin 2018

18-07-188 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 12 juin 2018 au 9 juillet 2018 inclusivement, totalisant un montant de 142 085,06 $, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général, au directeur du service de sécurité des incendies et à la responsable de la bibliothèque certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

11. Campagnol – demande d'emprunt d'une salle

CONSIDÉRANT la demande du Campagnol afin de pouvoir utiliser une salle au centre municipal afin de présenter des conférences aux citoyens de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de tarification numéro 346-15 permet la dispense de coûts associés à la location d'une salle en vertu de l'article 3.4;

EN CONSÉQUENCE,

18-07-189 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la dispense de coûts de location de salle au centre municipal pour l'année 2018.

ADOPTÉ

12. Achat

12.1 <u>Acquisition d'un afficheur de vitesse via la MRC</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry procédera à l'acquisition de deux afficheurs de vitesse à brève échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation régionale fera une demande de subvention au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route.

CONSIDÉRANT QU' il y a possibilité de bénéficier de la subvention en plus d'acquérir un afficheur;

CONSIDÉRANT QUE le coût projeté devrait avoisiner un montant de 2 500 $;

EN CONSÉQUENCE,

18-07-190 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir un afficheur de vitesse alors que ce dernier sera acheté par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

<u>INFORMATIONS AUX CITOYENS</u>

13. <u>Démission et remerciement – Camil Daigle</u>

CONSIDÉRANT QUE monsieur Camil Daigle a participé activement à titre de président au Comité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daigle a donné sa démission le 9 juillet 2018 par retour d'un courriel du directeur général confirmant le tout;

EN CONSÉQUENCE,

18-07-191 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De recevoir la démission de monsieur Camil Daigle à titre de membre du Comité de l'environnement de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

Que le conseil municipal remercie monsieur Daigle pour sa contribution au sein de ce comité.

ADOPTÉ

14. Centre de tri – recyclage

Monsieur le maire Réjean Beaulieu explique les démarches de la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le cadre du respect du contrat de collecte des matières recyclables en relation avec la crise du marché des matières recyclables.

15. Correspondance au conseil

La correspondance au conseil est déposée.

16. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait le rapport de ses activités du mois.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait le rapport de ses activités du mois.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy fait le rapport de ses activités du mois.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait le rapport de ses activités du mois.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait rapport de ses activités du mois.

17. Dépôt des rapports internes

17.1 Statistiques des permis et des certificats

Le rapport des permis de construction pour le mois de juin est déposé.

18. Varia

Pas de varia.

19. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande aux élus un suivi quant aux actions prises par la municipalité afin de reconstruire le pont sur le chemin de la rivière des Fèves Nord au coin du chemin de la rivière des Fèves sud.

Un citoyen interroge le conseil sur la qualité de l'entretien de la poussière de brique de l'avant-champ au terrain de balle.

Un citoyen propose aux élus de couper l'arbre au coin du chemin de la Grande-Ligne et de la montée de la Grande-Ligne.

21. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 h 24.

Réjean Beaulieu, maire	Michel Morneau directeur général et secrétaire-trésorier